

# Enquête sur les conditions de délivrance du **NORLEVO®**

Commanditaire : Réseau Sexualité Martinique

**Analyse et Rédaction :**

Isabelle PADRA - Chargée d'études OSM

**Relecture et corrections :**

D<sup>r</sup> Sylvie MERLE - Directrice OSM

Karyne PIERRE-LOUIS - Chargée d'études OSM

**Présentation et mise en page :**

Isabelle PADRA - Chargée d'études OSM

**Contact :**

Observatoire de la Santé de la Martinique (OSM)

Centre d'affaires Agora - Avenue de l'Etang Zabricot

97200 Fort-de-France

Email : [ors.martiniq@wanadoo.fr](mailto:ors.martiniq@wanadoo.fr)

**Commanditaire et Financier :**

Réseau Sexualité Martinique

**Remerciements**

- A l'enquêtrice auprès des pharmacies : Marie JARDIN - Stagiaire OSM
- Aux pharmaciens et pharmaciennes qui ont répondu aux questions
- A Simone CASCA, infirmière conseillère technique auprès du Recteur
- Au personnel infirmier du service de la santé en faveur des élèves
- A toutes les personnes qui ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de cette étude.

# SOMMAIRE

Introduction .....	4
--------------------	---

## Volet pharmacies

I. Population et Méthode .....	6
II. Résultats.....	6
1. Taux de réponse.....	6
2. Descriptif des pharmacies questionnées selon la zone géographique .....	6
3. Description des délivrances.....	7
4. Périodes de fortes demandes de NORLEVO® .....	8
5. Difficultés rencontrées.....	9
6. Propositions pour faciliter le respect et le droit des usagers .....	13
III. Discussion.....	15

## Volet infirmier(ère)s scolaires

I. Population et Méthode .....	18
II. Résultats.....	18
1. Taux de réponse.....	18
2. Descriptif des infirmier(ère)s scolaires selon la zone géographique .....	18
3. Evaluation du niveau de connaissance concernant le NORLEVO® .....	19
4. Prise de NORLEVO® et risques de stérilité .....	19
5. Description des délivrances.....	20
6. L'approvisionnement du NORLEVO® .....	22
7. Les élèves face à la prise du NORLEVO® .....	23
8. Difficultés rencontrées et opinions sur la délivrance du NORLEVO® .....	24
III. Discussion.....	26
Conclusion .....	27
Bibliographie.....	28
Annexes et questionnaires.....	29

## Introduction

La loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 autorise l'administration aux élèves mineures et majeures de la contraception d'urgence par les infirmier(ère)s scolaires ainsi que la délivrance gratuite aux mineures de ce type de contraception dans les pharmacies.

Le décret n° 2001-258 du 27 mars 2001 précise les conditions dans lesquelles une contraception d'urgence peut être délivrée dans les établissements de l'enseignement secondaire ; ces conditions sont déterminées par un protocole national adjoint au décret.

Le décret n° 2002-39 du 9 janvier 2002 définit les conditions d'application de la loi du 13 décembre 2000 pour ce qui concerne la délivrance gratuite de la contraception d'urgence aux mineures en officine. Seul le NORLEVO® est concerné (Cf. encadré).

*« La délivrance par le pharmacien est précédée d'un entretien visant à s'assurer que la situation de la personne mineure correspond aux critères d'urgence et aux conditions d'utilisation de cette contraception. L'entretien permet également au pharmacien de fournir à la mineure une information sur l'accès à une contraception régulière, sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles et sur l'intérêt d'un suivi médical. Cette information est complétée par la remise de la documentation dont dispose le pharmacien sur ces sujets. Le pharmacien communique également à la mineure les coordonnées du centre de planification ou d'éducation familiale le plus proche ».*

*« La minorité à laquelle est subordonnée la gratuité de la délivrance prévue à l'article L.5134-1 est justifiée par la simple déclaration orale faite au pharmacien par l'intéressée ».*

*« Lorsque la délivrance à une mineure de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence a été effectuée, le pharmacien adresse à la caisse d'assurance maladie dont il dépend une facture établie sur une feuille de soins ne comportant pas l'identification de l'assuré et du bénéficiaire et utilisant un support papier, sur laquelle est collée la vignette de la boîte délivrée. Cet envoi peut faire l'objet d'une transmission électronique ».*

Afin d'identifier les difficultés et proposer des solutions appropriées en vue d'harmoniser la délivrance de la contraception d'urgence en faveur des mineures dans les conditions les plus favorables possibles, le Réseau Sexualité Martinique a choisi de s'intéresser aux conditions de délivrance du NORLEVO® auprès des pharmaciens et des infirmier(ère)s scolaires du département.

# VOLET PHARMACIES

## I. Population et Méthode

### ► Population d'étude

Il existe 150 officines de pharmacies en Martinique. L'enquête a été menée auprès de 71 d'entre elles. Le choix des pharmacies retenues s'est fait par rapport à leur proximité d'un établissement scolaire ou d'un centre commercial (lieu de fréquentation des jeunes).

L'étude consiste en une enquête téléphonique auprès des pharmacies afin de connaître les conditions de délivrance du NORLEVO®. Les informations ont été recueillies à partir d'un questionnaire rempli par téléphone avec les pharmaciens d'avril à juin 2007. Le questionnaire porte sur la délivrance du NORLEVO® au cours de l'année 2006.

### ► Saisie et analyse

La saisie et l'analyse des questionnaires ont été réalisées à l'aide du logiciel Epi Info 2000.

## II. Résultats

### 1. Taux de réponses

Sur les 71 pharmacies sollicitées par cette enquête, 68 ont bien voulu répondre au questionnaire, soit un taux de réponse de 95,8 %. Parmi les 3 pharmacies n'ayant pas participé à l'enquête, une était injoignable et les deux autres n'avaient pas le temps ou la possibilité de répondre.

### 2. Descriptif des pharmacies questionnées selon la zone géographique

Les pharmacies ont été réparties selon les 6 zones géographiques et selon leur proximité d'un établissement scolaire, ou d'un centre commercial.

**Tableau 1 : Répartition des pharmacies selon la zone géographique**

	Nombre de pharmacies	Fréquence (%)
Centre Agglomération	18	26,5
Centre Atlantique	16	23,5
Sud Atlantique	8	11,8
Sud Caraïbe	13	19,1
Nord Caraïbe	9	13,2
Nord Atlantique	4	5,9
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>100,0</b>

### **3. Description des délivrances**

#### **a. Le nombre de boîtes délivrées**

Au cours de l'année 2006, le nombre de boîtes délivrées par les pharmaciens a été estimé à 6 228 soit une moyenne de 93 boîtes par pharmacie avec de très grands écarts entre les pharmacies, les chiffres allant de 1 à 484 boîtes par pharmacie Cette estimation est basée sur 67 répondants car une pharmacie n'a pas pu répondre à cette question.

**Tableau 2 : Répartition des boîtes délivrées par les pharmaciens selon la zone géographique**

	Nombre de boîtes délivrées en 2006	Nombre moyen de boîtes/pharmacie/mois
Centre Agglomération	2 845	13,2
Centre Atlantique	1 217	6,3
Sud Atlantique	562	5,8
Sud Caraïbe	1 137	7,9
Nord Caraïbe	361	3,3
Nord Atlantique	106	2,2
<b>Total</b>	<b>6 228</b>	<b>7,7</b>

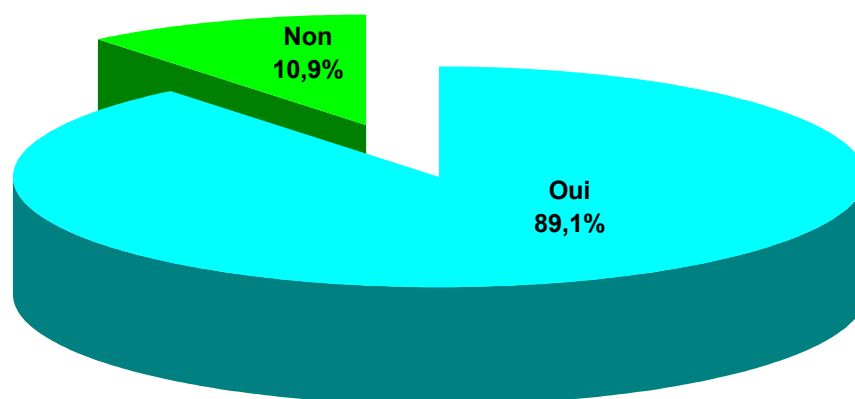
## **b. Le nombre de boîtes délivrées aux mineures**

Seules 9 pharmacies sur 68 ont répondu à la question concernant le nombre de boîtes de NORLEVO® délivrées aux mineures, soit un taux de réponse de 13,2 %. Les estimations qui suivent sont donc basées sur ces 9 répondants. En fait, seules 6 pharmacies sur les 9, soit 66,6 %, ont délivré du NORLEVO® à des mineures en 2006.

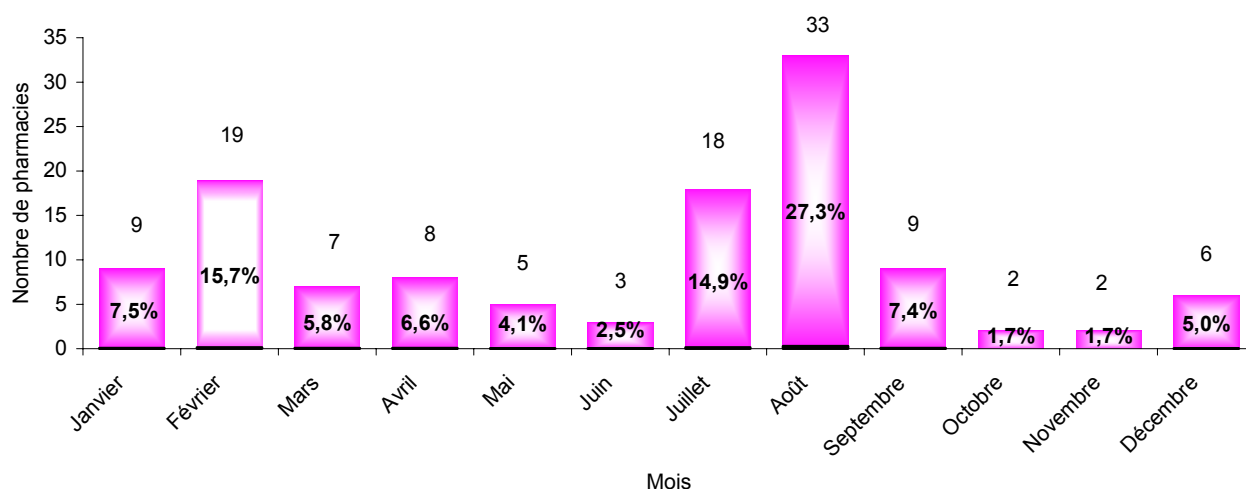
Ce faible taux de réponse ne nous permet pas d'avoir une bonne estimation du nombre de boîtes délivrées aux mineures.

## **4. Périodes de fortes demandes de NORLEVO**

Sur les 64 pharmacies ayant répondu à cette question, 89,1 % d'entre elles (soit 57 pharmacies) ont rencontré de fortes périodes de demandes de NORLEVO®.



**Figure 1 : Avez-vous rencontré des périodes de fortes demandes de NORLEVO® ?**



**Figure 2 : Périodes de demandes du NORLEVO®**

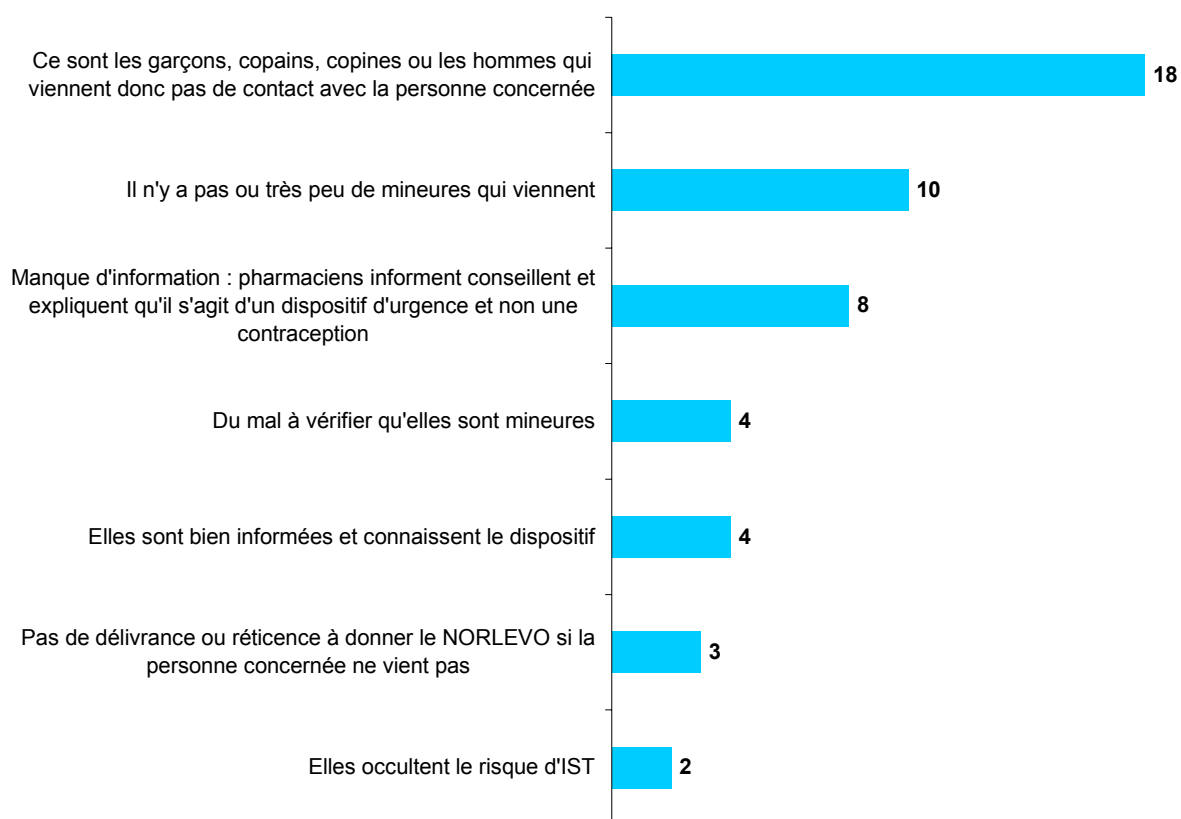
N.B. Total supérieur à 68 car certaines pharmacies ont donné plusieurs périodes

Les périodes de fortes demandes se situent principalement aux mois de juillet et août correspondant aux grandes vacances scolaires ainsi qu'au mois de février, période de carnaval. Viennent ensuite les mois de janvier et septembre, correspondant respectivement à l'après Noël et l'après vacances scolaires. On peut aussi relever le mois d'avril correspondant aux vacances de Pâques, le mois de mars pour l'après carnaval puis la période de Noël.

## 5. Difficultés rencontrées

### a. L'accueil des mineures

Sur les 68 pharmacies ayant répondu, 62 (soit 91,1 %) n'ont rencontré aucune difficulté dans l'accueil des mineures. Cependant 38 pharmacies (soit 55,8 %) ont justifié leurs réponses. Les raisons et constatations évoquées sont les suivantes :



Nombre de répondants

**Figure 3 : Difficultés rencontrées dans l'accueil des mineures**

N.B. Total supérieur à 38 car certains sujets ont donné plus d'une réponse

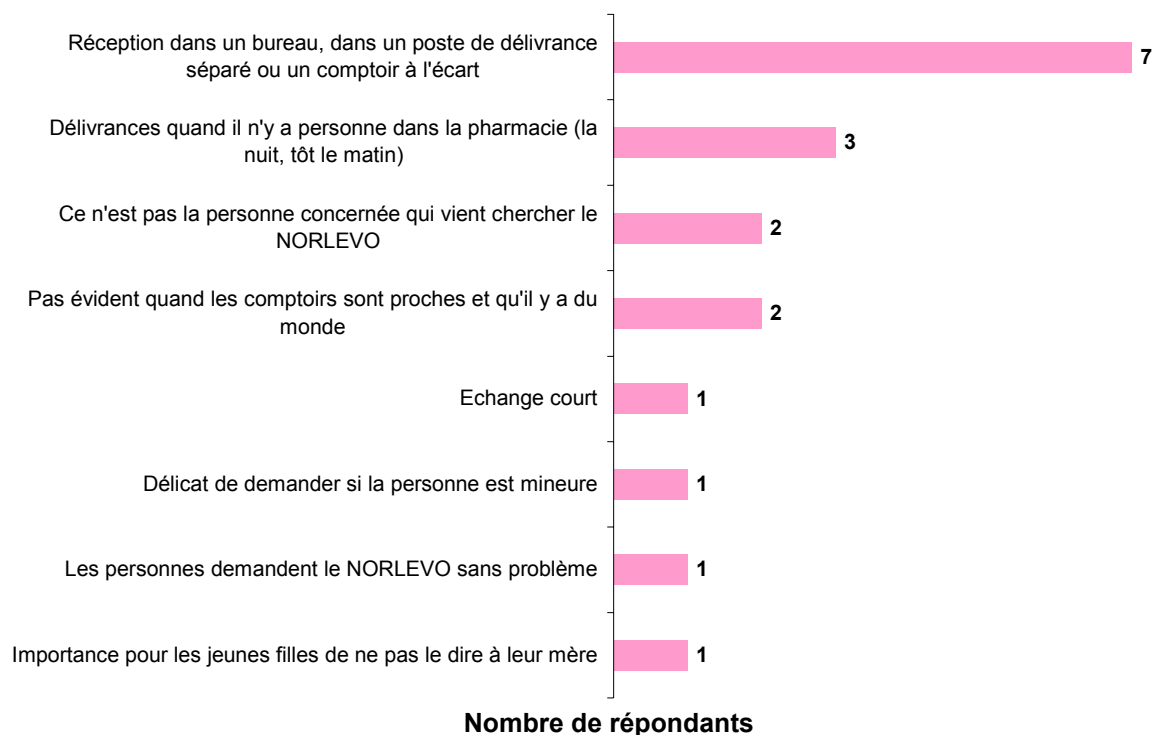
Sur les 38 pharmacies, 18, soit plus de la moitié, regrettent le fait que les jeunes filles ne viennent pas elles mêmes. En effet, dans la plupart des cas ce sont les garçons ou d'autres personnes (copains, copines par exemple) qui viennent chercher le NORLEVO® pour elles.

Les pharmaciens (8) ouvrent la discussion, donnent des conseils, les informent et expliquent qu'il s'agit d'un dispositif d'urgence et non d'une contraception. Les personnes restent attentives à l'information qui leur est transmise.

Certaines pharmacies (10) n'ont jamais eu de mineures ou très peu. Les pharmaciens ont du mal à vérifier que les filles qui passent sont mineures (4) car elles ne disent pas spontanément leur âge. Cependant elles restent bien informées (4) mais occultent le risque d'IST (Infections Sexuellement Transmissibles) (2). Les pharmaciens demandent parfois à voir la personne concernée et certains ne délivrent pas le NORLEVO® si cette personne ne vient pas ou d'autres posent beaucoup de questions pour juger de la délivrance ou non (3). Un pharmacien évoque le fait qu'il aurait été intéressant de trouver un moyen de vérifier qu'elles sont mineures tout en respectant la confidentialité.

### **b. Le respect de la confidentialité**

Sur les 68 pharmacies ayant répondu, 63 pharmacies (soit 92,6 %) n'ont rencontré aucune difficulté dans le respect de la confidentialité. Cependant 16 pharmacies (soit 23,5 %) ont justifié leurs réponses. Les raisons et constatations évoquées sont les suivantes :



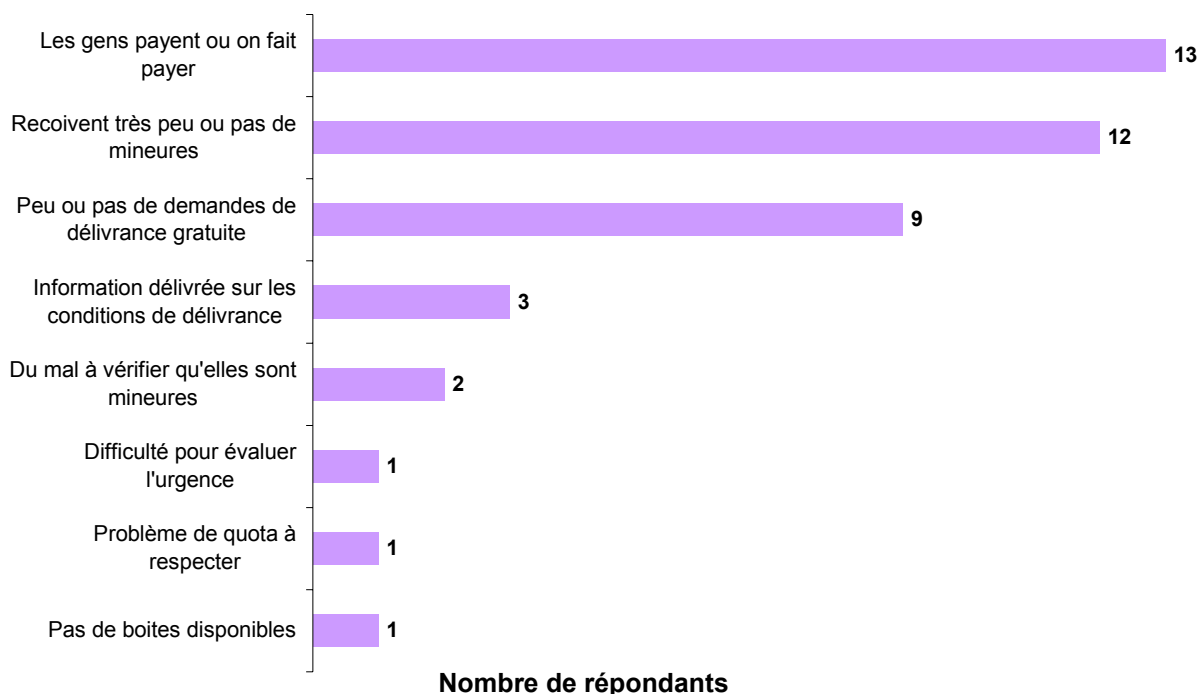
**Figure 4 : Difficultés rencontrées dans le respect de la confidentialité**

N.B. Total supérieur à 16 car certains sujets ont donné plus d'une réponse

Afin de respecter la confidentialité, certains reçoivent les personnes dans leur bureau ou à un poste de délivrance séparé, d'autres choisissent un comptoir un peu à l'écart et en profitent pour les informer (7). Une pharmacie évoque le fait que 9 ventes sur 10 se passent la nuit et qu'en général les personnes attendent qu'il n'y ait personne dans la pharmacie ou à l'opposé d'autres se présentent très tôt le matin (3). Le fait que ça ne soit pas la personne concernée qui vienne chercher le NORLEVO<sup>®</sup> est de nouveau évoqué (2). Il existe un problème de confidentialité dû à la configuration des officines avec des comptoirs trop proches. Une pharmacie évoque l'échange qui reste court et une autre trouve délicat de demander à la personne si elle est mineure. Un pharmacien évoque le fait que les personnes demandent le NORLEVO<sup>®</sup> sans problème alors qu'un autre met en évidence l'importance pour les jeunes filles de ne pas le dire à leur mère.

### **c. La délivrance gratuite aux mineures**

Sur les 68 pharmacies ayant répondu, 52 pharmacies (soit 76,5 %) n'ont rencontré aucune difficulté dans la délivrance gratuite aux mineures. Cependant 42 pharmacies (soit 61,7 %) ont justifié leurs réponses. Les raisons et constatations évoquées sont les suivantes :



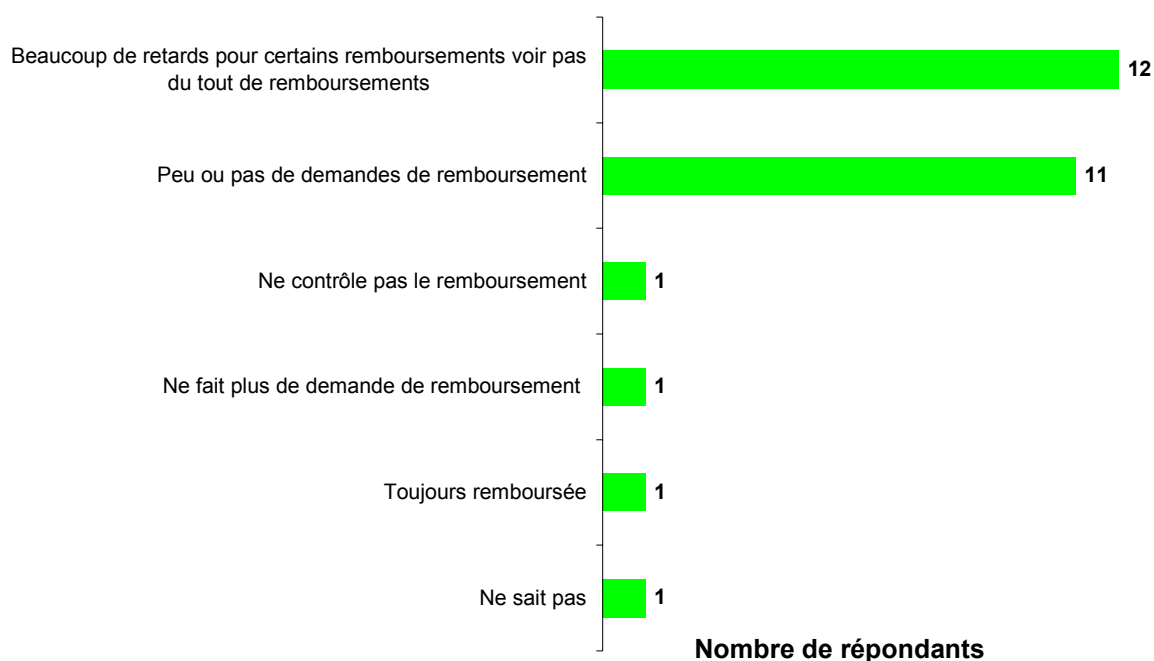
**Figure 5 : Difficultés rencontrées dans la délivrance gratuite aux mineures**

Sur les 42 pharmacies, 13 font payer le NORLEVO<sup>®</sup> ou disent que les gens payent. Elles sont 12 à recevoir très peu ou pas de mineures. Il y a très peu de demandes de délivrance gratuite, souvent les mineures viennent avec une prescription (9).

L'information est délivrée sur les conditions de délivrance (3), 2 pharmaciens disent avoir du mal à vérifier qu'elles sont mineures (2). Un pharmacien évoque la difficulté pour évaluer l'urgence, un autre parle du problème de quota à respecter. En effet certains ont un quota à respecter, dès lors qu'il est dépassé, les pharmaciens font payer le NORLEVO® ou renvoient les jeunes gens vers d'autres pharmacies ou vers l'infirmière scolaire. Une des pharmacies a eu l'occasion d'envoyer une jeune fille vers l'AMIOF (Association Martiniquaise d'information et d'Orientations Familiales) car elle n'avait pas de boîtes disponibles.

#### **d. Le remboursement auprès de la CGSS**

Sur les 68 pharmacies ayant répondu, 53 (soit 77,9 %) n'ont rencontré aucune difficulté dans le remboursement auprès de la CGSS. Cependant 26 pharmacies (soit 38,2 %) ont justifié leurs réponses et une « ne sait pas ». Les raisons et constatations évoquées sont les suivantes :



**Figure 6 : Le remboursement auprès de la CGSS**

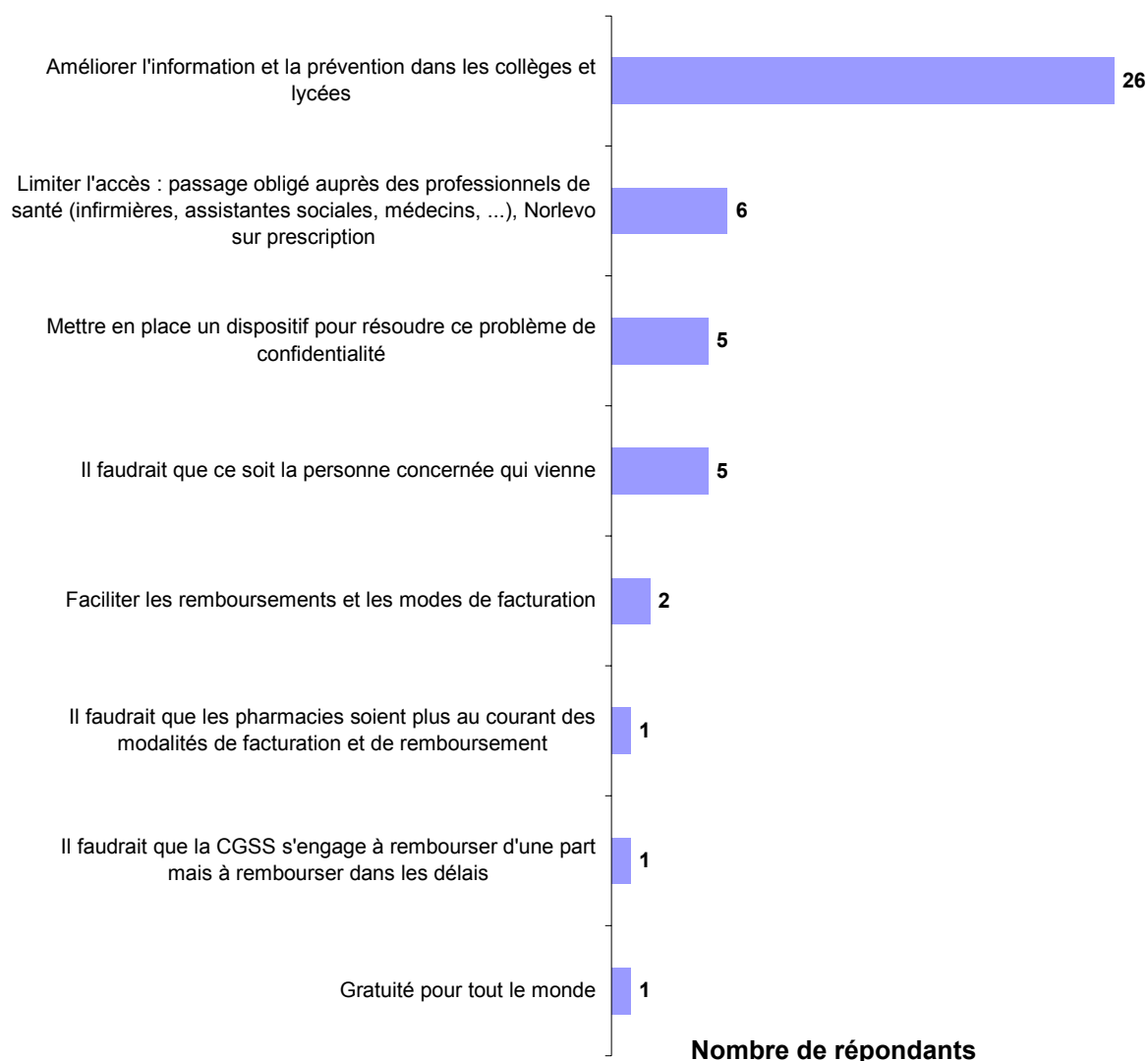
1 non réponse

Sur les 26 pharmacies, 12 mettent en exergue les problèmes de retard dans les remboursements (qui peuvent aller jusqu'à 2 ans) voir pour certaines l'absence de remboursements. Certains pharmaciens évoquent le peu ou l'absence de cas de demandes de remboursements. Une pharmacie dit ne pas contrôler si le remboursement est fait, une autre ne fait plus de demande de remboursement. Une seule pharmacie dit être toujours remboursée.

## 6. Propositions pour faciliter le respect de la loi et le droit des usagers

Le taux de réponse à cette question est de 68 % puisque 46 pharmacies ont répondu. Parmi les 22 autres pharmacies on retrouve 19 non-réponses et 3 qui n'ont fait aucune proposition.

Les propositions évoquées sont les suivantes :



**Figure 7 : Propositions pour faciliter le respect de la loi et le droit des usagers**

N.B. Total supérieur à 46 car certains sujets ont donné plus d'une réponse

19 non réponses

Parmi les répondants, 56 % (26 sur 46) désirent qu'on améliore l'information et la prévention dans les collèges et lycées en insistant sur le fait que le NORLEVO<sup>®</sup> n'est pas une contraception mais un dispositif d'urgence et qu'il ne protège pas des IST (Infections Sexuellement transmissibles), sur les risques à l'utiliser régulièrement, sur les autres moyens de contraception, sur l'utilisation du préservatif en le dédramatisant, sur les jours de fécondité, sur le fait que les mineures peuvent l'avoir gratuitement. Certaines parlent même de la mise en place d'une campagne nationale.

Il faudrait limiter l'accès au NORLEVO® par le biais d'un passage obligé auprès des professionnels de santé et faire en sorte que le NORLEVO® ne soit délivré que sur prescription (6). En effet il existe parfois un problème d'abus et de prise de conscience de l'utilisation du NORLEVO®, certaines jeunes filles l'utilisant comme une contraception « durable », d'autres viennent le chercher pour un adulte.

La mise en place d'un dispositif pour résoudre le problème de confidentialité est évoquée (5), certaines jeunes filles n'osant pas venir. C'est par exemple le cas dans les petites communes où il n'y a qu'une seule pharmacie et où l'anonymat n'est donc pas réel. Le problème de l'évaluation de l'âge est encore posé. Une pharmacie propose que la délivrance se fasse à l'hôpital ou même que les jeunes présentent leur carte d'identité pour prouver qu'elles sont mineures.

D'autres insistent sur l'importance que ce soit la personne concernée qui vienne chercher le NORLEVO® (5) et non les garçons. Une amélioration du système est à envisager.

Deux pharmacies aimeraient que les remboursements et les modes de facturation soient facilités.

Une pharmacie regrette le fait que certaines pharmacies ne soient pas suffisamment au courant des modalités de facturation et de remboursement. Une autre souhaiterait que la CGSS s'engage à rembourser, mais aussi à rembourser dans les délais. Un pharmacien émet l'idée de la gratuité pour tout le monde.

### **III. Discussion**

L'analyse des conditions de délivrance du NORLEVO<sup>®</sup> passe forcément par l'interrogation des acteurs principaux qui dispensent la contraception d'urgence, donc les pharmaciens.

#### Les taux de réponses

L'enquête téléphonique a été menée auprès de 68 pharmacies sur 71 sollicitées d'avril à juin 2007. Le taux de réponses est très élevé (95,8 %) et correspond à environ la moitié des pharmacies de Martinique. Cependant le choix de ces pharmacies n'a pas été fait de manière aléatoire mais en sélectionnant celles proches des établissements scolaires ou des centres commerciaux. La réponse à la question concernant le nombre de boîtes délivrées aux mineures n'a été faite que par 9 pharmacies dont 6 qui en délivrent aux mineures. Avec un taux de réponse de 13,2 %, on a une mauvaise estimation des conditions de délivrance de délivrance du NORLEVO<sup>®</sup> aux mineures en Martinique. De plus certaines questions ont été difficilement exploitables compte tenu de leur formulation (question ouverte).

#### Périodes de fortes demandes du NORLEVO<sup>®</sup>

Le mois d'août est le mois où les demandes sont les plus fortes avec une utilisation plus importante du NORLEVO<sup>®</sup> par les jeunes filles. Vu l'importance des demandes il serait intéressant d'intensifier les campagnes de sensibilisation durant les vacances scolaires.

#### L'accueil des mineures

Certaines pharmacies signalent des délivrances à des copains/copines pour leur amie. Ceci pose un problème quant à l'entretien préalable à la délivrance de la contraception d'urgence puisque les pharmaciens n'ont pas de contact avec les utilisatrices. L'entretien préalable permet au pharmacien de fournir à la jeune fille une information sur la spécificité de la contraception d'urgence, l'accès à une contraception régulière, la prévention des IST et l'intérêt d'un suivi médical dans ce domaine.

#### Le respect de la confidentialité

Si cette démarche éducative constitue un préalable à la délivrance du NORLEVO<sup>®</sup>, selon le décret du 9 janvier 2002, elle reste cependant délicate à mettre en œuvre du fait du manque de confidentialité dû à la configuration de l'officine avec des comptoirs trop proches ; ceci pouvant constituer un frein au dialogue.

### La délivrance gratuite aux mineures

La plupart des pharmaciens évoquent le fait que les jeunes gens préfèrent régler directement le NORLEVO®. On peut supposer que c'est soit par crainte d'être interrogé sur son identité, soit pour écourter l'entretien.

### Le remboursement auprès de la CGSS

Le problème du délai des remboursements est évoqué. En effet de nombreuses pharmacies dénoncent des délais de remboursements trop longs voir un remboursement inexistant.

### **Propositions pour faciliter le respect de la loi et le droit des usagers**

La proposition primordiale et mise en avant par une majorité des pharmaciens est l'amélioration de l'information et de la prévention auprès des jeunes dans les collèges et lycées. Il faudrait parvenir à désancrer les idées fausses sur la contraception en insistant sur ses aspects positifs. Il faudra aussi faire attention à ce que l'utilisation d'une contraception orale ne fasse pas reculer l'utilisation du préservatif et de ce fait expose à des IST. On cherchera donc à dédramatiser l'utilisation du préservatif.

De nombreuses pharmacies font part de leurs craintes quant à l'utilisation abusive du NORLEVO®. Une des solutions évoquées serait le passage obligé auprès des professionnels de santé et une prescription obligatoire du NORLEVO®.

Afin de permettre le recueil de données épidémiologiques relatives à l'âge des mineures, une pharmacie souhaiterait que la mineure présente sa pièce d'identité. Ce pose ici le problème de l'anonymat. Mais on pourrait se demander si le secret professionnel auquel est tenu le pharmacien n'est pas en soi la garantie de l'anonymat.

Une facilitation des remboursements et des modes de facturation ainsi qu'une gratuité du NORLEVO® pour tout le monde sont également proposées.

**VOLET  
INFIRMIER(ERE)S  
SCOLAIRES**

## I. Population et Méthode

### ► Population d'étude

La population cible était constituée de l'ensemble des infirmier(ère)s de santé scolaire de la Martinique.

Les questionnaires ont été distribués par l'infirmière chef conseillère technique auprès du Recteur et retournés auprès du Réseau Sexualité. Une première vague de questionnaires a été complétée entre avril et mai 2007. Une relance a été faite en septembre avec comme date limite de retour des questionnaires courant octobre 2007.

Le questionnaire porte sur la délivrance du NORLEVO® au cours de l'année 2006.

### ► Saisie et analyse

La saisie et l'analyse des questionnaires ont été réalisées à l'aide du logiciel Epi Info 2000.

## II. Résultats

### 1. Taux de réponse

Sur les 68 infirmier(ère)s scolaires sollicités par cette enquête, 49 ont transmis le questionnaire complété, soit un taux de réponses de 72,1 %.

### 2. Descriptif des infirmier(ère)s scolaires selon la zone géographique

Tableau 3 : Répartition infirmier(ère)s scolaires selon la zone géographique

	Nombre d'infirmier(ère)s scolaires	Fréquence (%)
Centre Agglomération	18	37,5
Centre Atlantique	9	18,7
Sud Atlantique	3	6,3
Sud Caraïbe	10	20,8
Nord Caraïbe	5	10,4
Nord Atlantique	3	6,3
<b>Total</b>	<b>48*</b>	<b>100,0</b>

\* Une infirmière n'ayant pas précisé sa commune d'intervention

### 3. Evaluation du niveau de connaissance concernant le NORLEVO

Sur l'ensemble des 49 infirmier(ère)s scolaires ayant répondu, plus de la moitié d'entre elles, soit 54,2 %, considèrent leur niveau de connaissance concernant le NORLEVO® satisfaisant. Elles sont 37,5 % (18) à le trouver suffisant et 8,3 % (4) insuffisant.

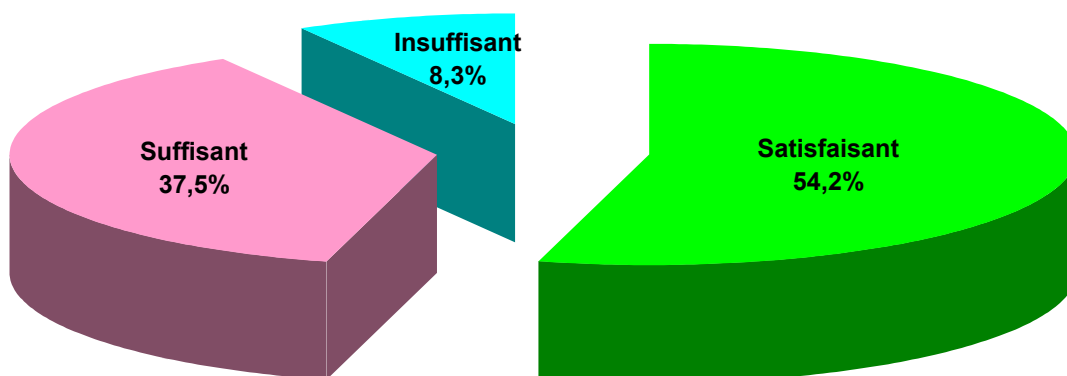


Figure 8 : Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance concernant le NORLEVO® ?

### 4. Prise de NORLEVO® et risques de stérilité

Les infirmier(ère)s scolaires sont 60,4 % (29) à n'être pas du tout d'accord avec l'affirmation selon laquelle la prise de NORLEVO® augmenterait les risques de stérilité et 27,1 % (13) sont plutôt pas d'accord. On n'observe que seuls 8,3 % (4) sont plutôt d'accord, les 4,2 % restants (2) ne sachant pas.

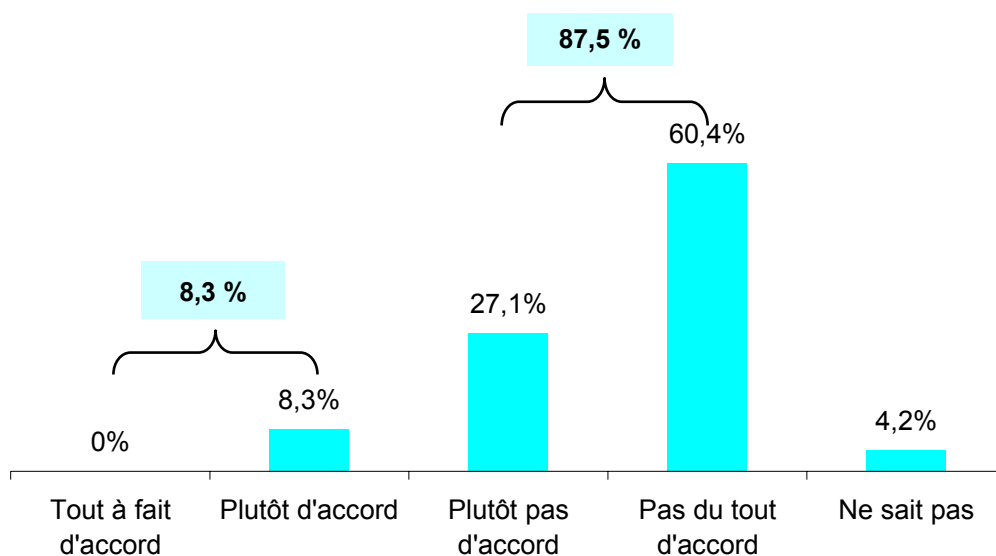


Figure 9 : « La prise de NORLEVO® augmente les risques de stérilité », concernant cette affirmation, vous êtes :

## 5. Description des délivrances

### a. Le nombre de boîtes demandées en 2006

Au cours de l'année 2006, le nombre de boîtes de NORLEVO® demandées par les établissements a été estimé à 150. Cette estimation est basée sur 42 répondants.

La répartition géographique de ces boîtes est représentée dans le tableau 2 sauf pour 12 d'entre elles car une infirmière n'a précisé ni le nom de son établissement, ni la commune.

Le nombre de boîtes demandées par l'établissement varie de 1 à 22 boîtes avec une moyenne de 4 boîtes par établissement.

**Tableau 4: Répartition des boîtes demandées par les établissements selon la zone géographique**

	Nombre de boîtes demandées en 2006	Fréquence (%)
Centre Agglomération	96	69,6
Centre Atlantique	15	10,9
Sud Atlantique	6	4,3
Sud Caraïbe	14	10,1
Nord Caraïbe	5	3,6
Nord Atlantique	2	1,5
<b>Total</b>	<b>138*</b>	<b>100,0</b>

\*138 sans les 12 boîtes dont on ne connaît pas l'établissement qui les auraient demandées

### b. Le nombre de boîtes délivrées en 2006

Au cours de l'année 2006, le nombre de boîtes de NORLEVO® délivrées a été estimé à 124. Cette estimation est basée sur 44 répondants.

La répartition géographique des boîtes délivrées est représentée dans le tableau 5 sauf pour 12 d'entre elles car une infirmière n'a précisé ni le nom de son établissement, ni la commune. Le nombre de boîtes délivrées par l'établissement varie de 1 à 14 boîtes avec une moyenne de 3 boîtes par établissement. On peut noter que dans le Centre Atlantique, le nombre de boîtes délivrées est supérieur au nombre de boîtes demandées.

**Tableau 5 : Répartition des boîtes délivrées par les infirmier(ère)s scolaires selon la zone géographique**

	Nombre de boîtes délivrées en 2006	Fréquence (%)
Centre Agglomération	73	65,2
Centre Atlantique	22	19,6
Sud Atlantique	3	2,7
Sud Caraïbe	11	9,8
Nord Caraïbe	1	0,9
Nord Atlantique	2	1,8
<b>Total</b>	<b>112*</b>	<b>100,0</b>

\* 112 sans les 12 boîtes dont on ne connaît pas l'établissement qui les auraient délivrées

Le taux de délivrance est donc de 82,6 % (124/150).

### **c. Le nombre de boîtes délivrées aux mineures en 2006**

Au cours de l'année 2006, le nombre de boîtes délivrées aux mineures a été estimé à 77, soit 62 % de l'ensemble des boîtes délivrées par le personnel infirmier scolaire.

Cette estimation est basée sur 42 répondants.

La répartition géographique de ces boîtes est représentée dans le tableau 4 sauf pour 8 d'entre elles car une infirmière n'a précisé ni le nom de son établissement, ni la commune. Le nombre de boîtes délivrées par l'établissement varie de 1 à 9 boîtes avec une moyenne de 2 boîtes par établissement.

**Tableau 6 : Répartition des boîtes délivrées aux mineures par les infirmier(ère)s scolaires selon la zone géographique**

	Nombre de boîtes délivrées aux mineures en 2006	Fréquence (%)
Centre Agglomération	43	62,3
Centre Atlantique	12	17,4
Sud Atlantique	3	4,4
Sud Caraïbe	9	13,0
Nord Caraïbe	0	0,0
Nord Atlantique	2	2,9
<b>Total</b>	<b>69*</b>	<b>100,0</b>

\* 69 sans les 8 boîtes dont on ne connaît pas l'établissement qui les auraient délivrées

## 6. L'approvisionnement du NORLEVO®

### ► La procédure

On constate que 39 infirmier(ère)s sur 50 ont répondu à cette question concernant la procédure d'approvisionnement du NORLEVO®.

La commande du NORLEVO® s'effectue par un bon de commande établi par l'infirmière qui le transmet pour accord au proviseur, chef d'établissement, gestionnaire, principal ou à l'intendance. Selon les cas, le chef d'établissement ou le principal transmet le bon de commande à l'agent comptable ou au gestionnaire. Il arrive que le bon soit signé par le médecin scolaire. Le gestionnaire transmet la commande à la pharmacie. A ce stade soit l'infirmière va chercher le NORLEVO® à la pharmacie, soit il est acheminé (par le biais de l'intendance), soit il est livré à l'infirmière.

Les commandes de NORLEVO® sont effectuées principalement par les infirmier(ère)s dans 88,6 % des cas (soit 39/44), auprès des gestionnaires dans 46,5 % des cas (20/43) ou des pharmacies dans 39,5 % des cas.

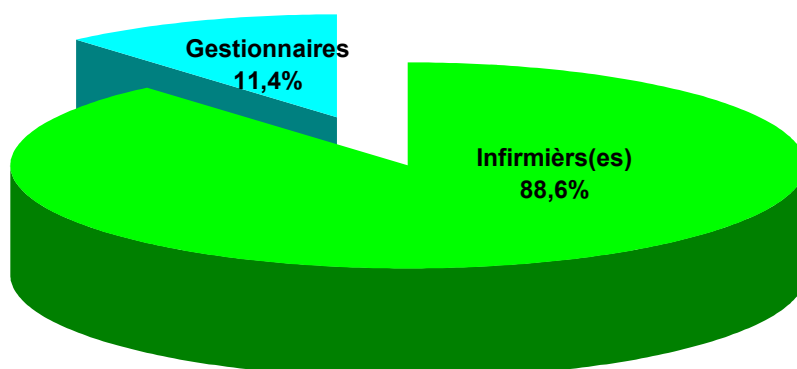


Figure 10 : Qui commande le produit ?

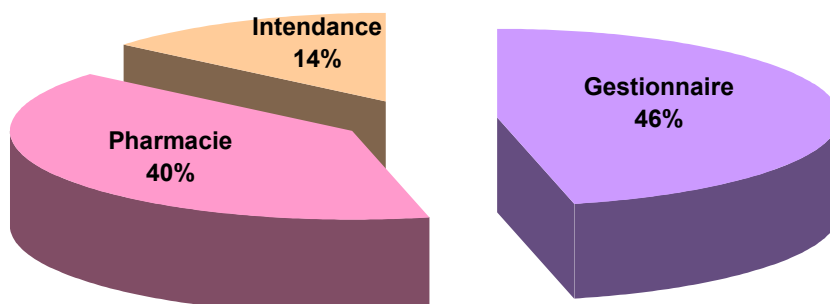
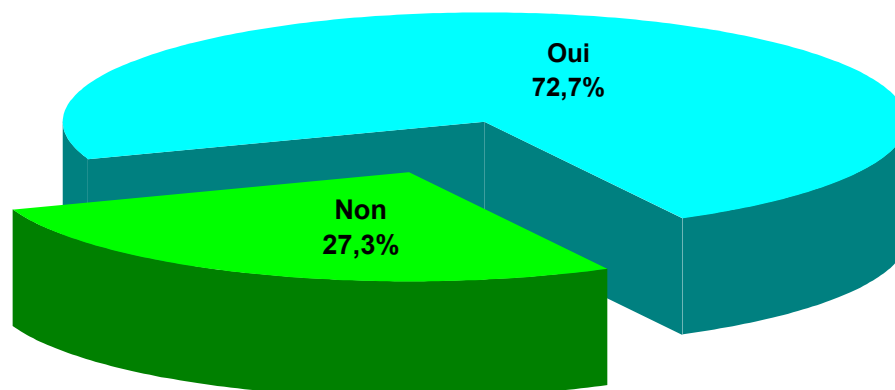


Figure 11 : Auprès de qui ?

## **7. Les élèves face à la prise du NORLEVO®**

Sur les 33 infirmier(ère)s ayant répondu, 72,7 % (soit 24/33) d'entre elles ont revu les élèves ayant pris le NORLEVO®.



**Figure 12 : Avez-vous revu les élèves ayant pris du NORLEVO®**

### **► Démarche en cas de demande répétée de NORLEVO®**

L'infirmière procède à un entretien avec l'élève. Une information sur l'importance d'une contraception régulière lui est donnée, notamment sur les risques encourus comme la grossesse non désirée, les IST ou l'infection par le VIH en cas de non emploi du préservatif. Une éducation à la sexualité est engagée en impliquant l'élève dans une démarche de responsabilisation face à son choix de contraception en espérant une prise de conscience de sa part. Une explication sur les conditions de prise du NORLEVO® lui est donnée en insistant sur les risques à l'utiliser régulièrement, comme par exemple une perturbation possible du cycle.

Suite à l'entretien, l'élève est orientée vers le planning familial (l'AMIOF<sup>1</sup>), un service de PMI<sup>2</sup>, un médecin traitant, scolaire ou autre, ou vers un gynécologue afin de lui proposer un moyen de contraception. Un accompagnement et un suivi de l'élève sont réalisés grâce à une réelle collaboration entre l'infirmière, l'assistante sociale, le médecin et dans certains cas le psychologue de l'établissement.

<sup>1</sup> Association Martiniquaise d'information et d'orientation familiale

<sup>2</sup> Protection maternelle et infantile

## 8. Difficultés rencontrées et opinions sur la délivrance du NORLEVO®

Sur les 32 infirmier(ère)s ayant répondu, 47 % d'entre elles ne rencontrent aucune difficulté et 12 % ont peu de demande de NORLEVO®. Les 41 % restants évoquent des difficultés :

→ Pour revoir l'élève après l'orientation vers l'AMIOF ou le médecin

→ Dans l'approvisionnement

→ Dans le manque de prise de conscience de l'élève face à la sexualité, aux moyens de contraception et à l'importance du NORLEVO® qui est une contraception d'urgence et non une contraception régulière.

→ A connaître les antécédents de l'élève

→ A avoir des informations fiables de la part des élèves comme par exemple la date de leurs rapports sexuels ou que la majorité rapporte systématiquement que le préservatif a été utilisé mais qu'il s'est déchiré.

◆ Face à l'affirmation selon laquelle « *En Martinique la plupart des IDE<sup>3</sup> scolaires pensent que la délivrance du NORLEVO® par leur soin est une bonne chose* », ci-dessous l'avis du personnel infirmier scolaire dans son ensemble et pour chacun d'entre eux :

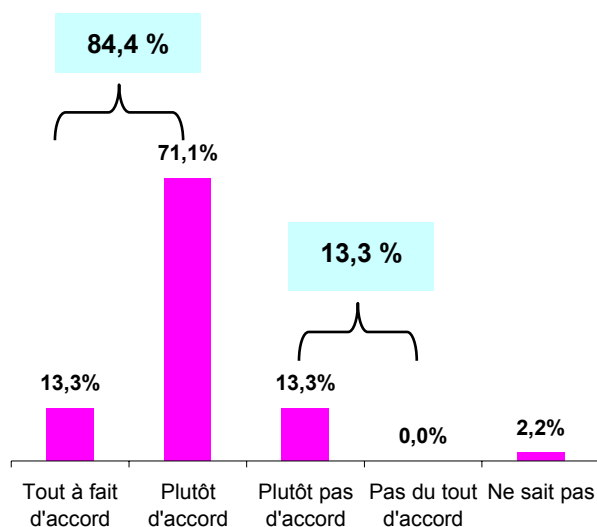


Figure 13 : L'ensemble des IDE

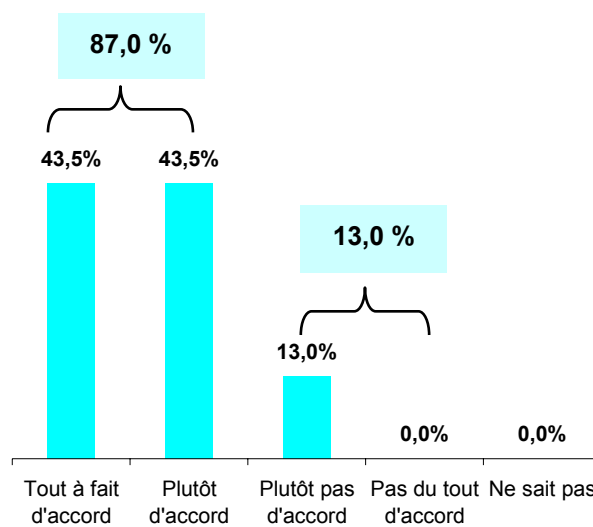
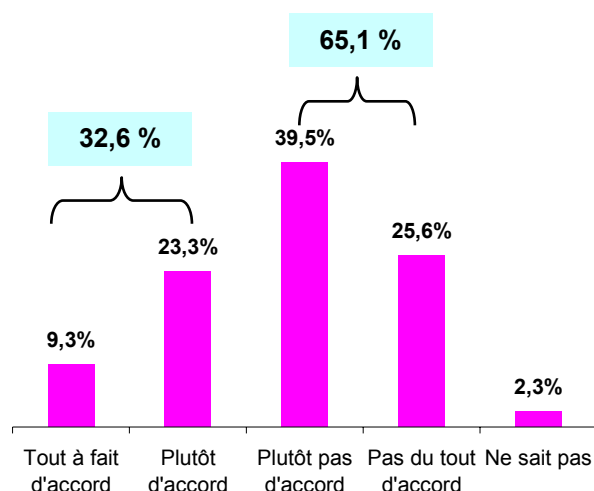


Figure 14 : Vous-même

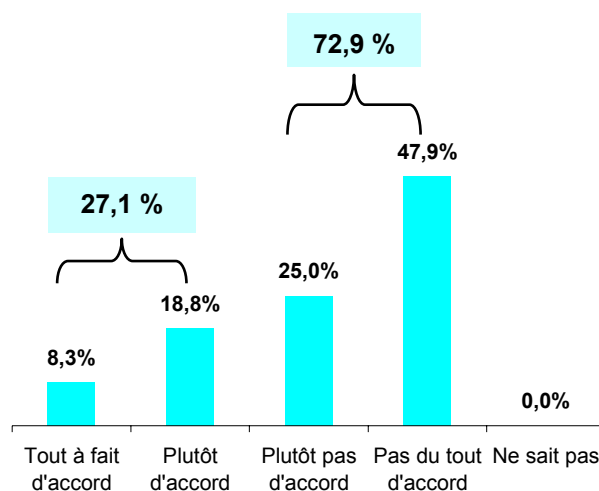
Les réponses diffèrent très peu que l'on considère l'ensemble des IDE ou chacun séparément. Ils sont en effet plus de 80 % à être d'accord (tout à fait d'accord ou plutôt d'accord) pour que la délivrance du NORLEVO® se fasse par leur soin (84,4 % pour l'ensemble du personnel infirmier et 87,0 % pour chacun d'entre eux).

<sup>3</sup> Infirmières diplômées d'état

- ◆ Face à l'affirmation selon laquelle « **Plus le NORLEVO sera facile d'accès, moins les femmes prendront une contraception au long cours** », ci-dessous l'avis des IDE scolaires dans leur ensemble et pour chacun d'entre eux :



**Figure 15 : L'ensemble des IDE**



**Figure 16 : Vous-même**

Selon les infirmier(ère)s scolaires, 65,1 % des IDE scolaires en Martinique ne seraient pas d'accord (plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord) sur le fait que plus le NORLEVO® sera facile d'accès moins les femmes prendront une contraception à long cours. Elles sont quant à elles 72,9 % à avoir la même opinion.

## IV. Discussion

Il est dommage que l'ensemble du personnel infirmier scolaire n'ait pas participé à cette étude ce qui aurait permis d'évaluer complètement la délivrance de NORLEVO® dans les établissements scolaires de Martinique. Par ailleurs, le questionnaire étant anonyme, il n'est pas possible de savoir si les non répondants diffèrent des répondants. On note également que certaines questions ont été difficilement exploitables compte tenu de leur formulation.

Le personnel infirmier de l'éducation nationale est particulièrement concerné par les dispositions de la loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la contraception d'urgence, puisqu'il l'administre en milieu scolaire conformément au protocole annexé au décret n°2001-258 du 27 mars 2001 pris en application de la loi.

Le niveau de connaissance des infirmier(e)s scolaires sur le NORLEVO® et les risques encourus est relativement bon. Elles sont 91,7 % à estimer leur niveau de connaissance satisfaisant ou suffisant. Concernant le fait que la prise de NORLEVO® augmenterait les risques de stérilité, elles sont 87,5 % à n'être pas du tout ou plutôt pas d'accord avec cette affirmation.

On constate que sur l'estimation des 150 boîtes demandées, 124 ont été délivrées soit un taux de délivrance de 82,6 %. De plus sur les 124 boîtes délivrées, 77 ont été délivrées aux mineures soit 62,1 %. Ceci met en relief l'importance de la mise en place de campagnes d'information et de la prévention, auprès des mineures, sur le NORLEVO® dans les établissements scolaires.

La procédure d'approvisionnement du NORLEVO® et la démarche en cas de demande répétée du NORLEVO® semble s'opérer de façon efficace grâce une collaboration étroite des professionnels de santé et des différents responsables d'établissements.

Les difficultés évoquées par les infirmier(ère)s scolaires quant à la délivrance du NORLEVO® sont d'ordre psychologique et comportementale, à savoir le manque de prise de conscience de l'élève face à sa sexualité et notamment sur la prise du NORLEVO®.

Les infirmier(ère)s scolaires interrogé(e)s sont plus de 80 % à penser que la délivrance du NORLEVO® par leur soin est une bonne chose. Une des solutions serait le passage obligé des élèves auprès de l'infirmière scolaire pour la délivrance de cette contraception d'urgence. Elles sont plus de 70 % à n'être pas du tout ou plutôt pas d'accord sur le fait que « plus le NORLEVO® sera facile d'accès, moins les femmes prendront une contraception au long cours ». Il apparaît cependant important d'insister sur le fait que le NORLEVO® est un dispositif d'urgence.

## Conclusion

La réduction du nombre de grossesse indésirées et de ce fait celui des interruptions volontaires de grossesse (IVG) passe par une réelle collaboration entre les différents professionnels de la santé publique. En effet, nous constatons que le nombre d'IVG chez les mineures est en augmentation à la Martinique puisqu'il est passé de 192, soit 8 % des IVG en 2004 à 237, soit 10 % des IVG en 2006.

Face à ces constats, il est important de mettre en place une véritable campagne de prévention pour l'éducation des jeunes gens à la contraception. Ils doivent être informés des différentes méthodes contraceptives et notamment de la contraception d'urgence.

L'élargissement par le gouvernement des moyens de distribution de la contraception d'urgence permet au personnel infirmier scolaire de délivrer le NORLEVO® en milieu scolaire sous certaines conditions. De plus il a été confié aux pharmaciens la délivrance de la contraception d'urgence, sans prescription médicale préalable y compris pour les mineures, ainsi que le rôle de délivrer une information de prévention aux utilisatrices.

Les pharmaciens ainsi que les infirmier(ère)s scolaires ont donc un rôle essentiel à jouer dans cette délivrance du NORLEVO®.

La nouvelle législation facilite l'accès à la contraception d'urgence mais les dispositions législatives ne sont pas toujours respectées. Il est important que les pharmaciens réussissent à établir un dialogue face à des jeunes préoccupés par une situation de crise et pas toujours prêts à écouter des conseils de prévention.

Enfin, il serait intéressant de mener une enquête sur le devenir des utilisatrices qui se procurent le NORLEVO® en pharmacie ou auprès des infirmier(ère)s scolaires, afin de savoir si elles sont passées à une contraception plus régulière ou si elles ont eu des grossesses non désirées.

## Bibliographie

1. C. LAUÉRIÈRE, E. VÉRITÉ, M. LEFORT. **Interruptions volontaires de grossesse - Contraceptifs d'urgence - Stérilisation** – Région Nord-Pas-de-Calais, 2004, 78 pages.
2. A. BOUZIT GHINDRI, **L'Evolution de la délivrance de la contraception d'urgence (NORLEVO®), après application de la loi permettant sa vente sans prescription médicale par les pharmacies d'officines, dans une ville du Val de Marne**. Thèse pour le diplôme d'Etat de docteur en médecine - Université Paris Val de Marne, 2004, 188 pages.
3. Direction générale de la santé – Sous Direction Santé des populations, Bureau santé des populations, précarité et exclusion. **Suivi du dispositif relatif à l'accès des mineures à la contraception d'urgence**, septembre 2002 – août 2003, 34 pages.
4. Rapport présenté au Parlement par Monsieur Jean-François MATTEI, Ministre de la Santé, de la famille et des personnes handicapées. **Rapport relatif à l'accès à la contraception d'urgence dans les établissements d'enseignement et dans les pharmacies**, 2003.

## **Annexes et questionnaires**

### **Volet pharmacies**

**Annexe 1 : Répartition des pharmacies selon les communes**

**Annexe 2 : Répartition des boîtes délivrées selon les communes**

**Annexe 3 : Répartition des boîtes délivrées aux mineures selon les communes**

### **Volet infirmier(ère)s scolaires**

**Annexe 4 : Répartition des infirmier(ère)s scolaires selon les communes**

**Annexe 5 : Répartition des boîtes demandées selon les communes**

**Annexe 6 : Répartition des boîtes délivrées selon les communes**

**Annexe 7 : Répartition des boîtes délivrées aux mineures selon les communes**

## Annexe 1 : Répartition des pharmacies selon la commune

	Nombre de pharmacies	Fréquence (%)
Anses d'Arlet	1	1,5
Basse Pointe	2	2,9
Bellefontaine	1	1,5
Carbet	1	1,5
Case-Pilote	2	2,9
Diamant	2	2,9
Ducos	2	2,9
Fort-de-France	9	13,2
François	1	1,5
Gros-Morne	4	5,9
Lamentin	4	5,9
Lorrain	2	2,9
Marin	1	1,5
Morne-Rouge	2	2,9
Prêcheur	1	1,5
Rivière-Salée	1	1,5
Rivière-Pilote	2	2,9
Robert	3	4,4
Sainte-Anne	2	2,9
Sainte-Luce	3	4,4
Sainte-Marie	5	7,4
Saint-Esprit	3	4,4
Saint-Joseph	2	2,9
Saint-Pierre	2	2,9
Schoelcher	3	4,4
Trinité	4	5,9
Trois-Ilets	1	1,5
Vauclin	2	2,9
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>100,0</b>

## Annexe 2 : Répartition des boîtes délivrées par les pharmaciens selon la commune

	Nombre de boîtes délivrées en 2006	Moyenne/pharmacie/mois
Anses d'Arlet	46	3,83
Basse Pointe	4	0,17
Bellefontaine	25	2,08
Carbet	30	2,50
Case-Pilote	81	3,38
Diamant	127	5,29
Ducos	291	12,13
Fort-de-France	1 427	13,21
François	60	5,00
Gros-Morne	240	5,00
Lamentin	913	19,02
Lorrain	102	4,25
Marin	281	23,42
Morne-Rouge	124	5,17
Prêcheur	10	0,83
Rivière-Salée	328	27,33
Rivière-Pilote	114	4,75
Robert	300	8,33
Sainte-Anne	74	3,08
Sainte-Luce	165	4,58
Sainte-Marie	531	8,85
Saint-Esprit	180	5,00
Saint-Joseph	185	7,71
Saint-Pierre	91	3,79
Schoelcher	320	8,89
Trinité	146	3,04
Trois-Ilets	NC*	
Vauclin	33	1,38
<b>Total</b>	<b>6 228</b>	<b>7,75</b>

\* NC : Non communiqué

### Annexe 3 : Répartition des boîtes délivrées par les pharmaciens aux mineurs selon la commune

	Nombre de boîtes délivrées en 2006
Anses d'Arlet	NC*
Basse Pointe	NC*
Bellefontaine	NC*
Carbet	0
Case-Pilote	NC*
Diamant	NC*
Ducos	NC*
Fort-de-France	NC*
François	NC*
Gros-Morne	NC*
Lamentin	NC*
Lorrain	NC*
Marin	NC*
Morne-Rouge	0
Prêcheur	8
Rivière-Salée	NC*
Rivière-Pilote	0
Robert	NC*
Sainte-Anne	NC*
Sainte-Luce	NC*
Sainte-Marie	48
Saint-Esprit	NC*
Saint-Joseph	2
Saint-Pierre	NC*
Schoelcher	NC*
Trinité	6
Trois-Ilets	NC*
Vauclin	6
<b>Total</b>	<b>70</b>

\* NC : Non communiqué

#### Annexe 4 : Répartition des infirmier(ère)s scolaires selon la commune

	Nombre d'infirmier(ère)s	Fréquence (%)
Basse Pointe	1	2,1
Bellefontaine	1	2,1
Carbet	1	2,1
Diamant	1	2,1
Ducos	5	10,4
Fort-de-France	11	22,9
François	1	2,1
Gros-Morne	1	2,1
Lamentin	5	10,4
Lorrain	1	2,1
Marigot	1	2,1
Morne-Rouge	1	2,1
Rivière-Salée	1	2,1
Robert	1	2,1
Sainte-Anne	2	4,2
Sainte-Luce	2	4,2
Sainte-Marie	4	8,3
Saint-Esprit	1	2,1
Saint-Pierre	2	4,2
Schoelcher	2	4,2
Trinité	3	6,3
<b>Total</b>	<b>48*</b>	<b>100,0</b>

\*48 (au lieu de 49) car une infirmière n'a pas transmis sa commune d'intervention

## Annexe 5 : Répartition des boîtes demandées par les établissements selon la commune

	Nombre de boîtes demandées en 2006
Basse Pointe	2
Bellefontaine	3
Carbet	0
Diamant	0
Ducos	5
Fort-de-France	69
François	5
Gros-Morne	0
Lamentin	24
Lorrain	NC*
Marigot	NC*
Morne-Rouge	0
Rivière-Salée	7
Robert	0
Sainte-Anne	1
Sainte-Luce	0
Sainte-Marie	13
Saint-Esprit	2
Saint-Pierre	2
Schoelcher	3
Trinité	2
<b>Total</b>	<b>138**</b>

\* NC : Non communiqué

\*\* 138 (au lieu de 150) sans les 12 boîtes dont on ne connaît pas l'établissement qui les auraient demandées

## Annexe 6 : Répartition des boîtes délivrées par les infirmier(ère)s selon la commune

	Nombre de boîtes délivrées en 2006
Basse Pointe	2
Bellefontaine	0
Carbet	0
Diamant	0
Ducos	4
Fort-de-France	49
François	3
Gros-Morne	0
Lamentin	22
Lorrain	NC*
Marigot	NC*
Morne-Rouge	0
Rivière-Salée	7
Robert	0
Sainte-Anne	0
Sainte-Luce	0
Sainte-Marie	11
Saint-Esprit	0
Saint-Pierre	1
Schoelcher	2
Trinité	11
<b>Total</b>	<b>112**</b>

\* NC : Non communiqué

\*\* 112 (au lieu de 124) sans les 12 boîtes dont on ne connaît pas l'établissement qui les auraient délivrées

## Annexe 7 : Répartition des boîtes délivrées par les infirmier(ère)s aux mineures selon la commune

	Nombre de boîtes délivrées aux mineures en 2006
Basse Pointe	2
Bellefontaine	0
Carbet	0
Diamant	0
Ducos	2
Fort-de-France	30
François	3
Gros-Morne	0
Lamentin	11
Lorrain	NC*
Marigot	NC*
Morne-Rouge	0
Rivière-Salée	7
Robert	0
Sainte-Anne	0
Sainte-Luce	0
Sainte-Marie	8
Saint-Esprit	0
Saint-Pierre	0
Schoelcher	2
Trinité	4
<b>Total</b>	<b>69*</b>

\* NC : Non communiqué

\*\* 69 (au lieu de 77) sans les 8 boîtes dont on ne connaît pas l'établissement qui les auraient délivrées

# RESEAU SEXUALITE MARTINIQUE

## N° 3, Résidence la "Dominante"

### 62, route de Moutte

### 97200 FORT DE FRANCE

N° FINESS : 960020097

#### ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE DU NORLEVO® DANS LES PHARMACIES

❖ **COMMUNE :**

**Au cours de l'année 2006 :**

- ✓ Combien de boîtes de NORLEVO® ont été délivrées ?
- ✓ Combien de boîtes de NORLEVO® ont été délivrées aux mineures ?
- ✓ Avez-vous rencontré des périodes de fortes demandes de NORLEVO® ?     NON     OUI

Si oui la ou lesquelles ?

- ✓ Quelles difficultés avez-vous rencontré pour :

L'accueil des Mineures	Le respect de la confidentialité

La délivrance gratuite aux mineures	Le remboursement auprès de la C.G.S.S.

- ✓ Quelles sont vos propositions pour faciliter le respect de la loi et le droit des usagers ?

**RESEAU SEXUALITE MARTINIQUE**  
**N° 3, Résidence la "Dominante"**  
**62, route de Moutte**  
**97200 FORT DE FRANCE**

N° FINESS : 960020097

**ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE DU NORLEVO®**  
**DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

❖ Commune d'intervention :

Nom *(facultatif)* :

1) Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance concernant le NORLEVO® ?

Satisfaisant

Suffisant

Insuffisant

2) « La prise de NORLEVO® augmente les risques de stérilité », concernant cette affirmation vous êtes :

Tout à fait d'accord

Plutôt d'accord

Plutôt pas d'accord

Pas du tout

d'accord

3) Combien de boîtes de NORLEVO® ont été demandées en 2006 ?

4) Combien de boîtes de NORLEVO® ont été délivrées en 2006 ?

5) Concernant l'approvisionnement :

- Qui commande le produit ?

- Auprès de qui ?

- Quelle est la procédure ?

6) Combien de boîtes de NORLEVO® ont été délivrées aux mineures en 2006 ?

7) Avez-vous revu toutes les élèves ayant pris du NORLEVO® ?

Oui

Non

8) Quelle est votre démarche en cas de demande répétée de NORLEVO® ?

9) Quelles difficultés rencontrez-vous dans la délivrance du NORLEVO® ?

10) « En Martinique la plupart des IDE scolaires pensent que la délivrance du NORLEVO® par leur soin est une bonne chose ».

a) Concernant cette affirmation vous pensez que les IDE scolaires en Martinique sont :

Tout à fait d'accord

Plutôt d'accord

Plutôt pas d'accord

Pas du tout

d'accord

b) Concernant cette affirmation vous pensez que vous êtes :

Tout à fait d'accord

Plutôt d'accord

Plutôt pas d'accord

Pas du tout

d'accord

11) « Plus le NORLEVO® sera facile d'accès, moins les femmes prendront une contraception au long cours ».

a) Concernant cette affirmation vous pensez que les IDE scolaires en Martinique sont :

Tout à fait d'accord

Plutôt d'accord

Plutôt pas d'accord

Pas du tout

d'accord

b) Concernant cette affirmation vous pensez que vous êtes :

Tout à fait d'accord

Plutôt d'accord

Plutôt pas d'accord

Pas du tout

d'accord